

Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Société Générale informe le public que les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes en 2015 figurent à la page 385 du Document de référence 2016 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 7 mars 2016.

Le Document de référence 2016 est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans l'espace « Information réglementée » du site Internet de la Société (<http://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/donnees-et-publications/information-reglementee>) ainsi que sur le site Internet de l'AMF.